

**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école Horizon-du-Lac**
tenue le 9 juin 2025 au local du service de garde à 18h30

MEMBRES	TITRE	PRÉSENT	ABSENT
Mme Élysa Auger	Parent	x	
Mme Catherine Meloche	Parent	x	
Mme Laurie Bélanger	Parent	x	
Mme Andrée-Anne Sylvain	Parent	x	
Mme Julie Leblanc	Parent		x
Mme Jossy Lapointe	Parent	x	
M. David Gagnon	Parent substitut		x
Mme Marie Vyboh-Poirier	Enseignante	x	
Mme Valérie Marquette	Enseignante	x	
Mme Annie Bédard	Enseignante	x	
Mme Brigitte St-Onge	Personnel de soutien	x	
Mme Audrey Archambault	Personnel de soutien	x	
Mme Isabelle Guindon	Service de garde	x	
Mme Edith Moisan	Directrice adjointe	x	
Mme Janie Dugal	Directrice	x	

PUBLIC/ Autre:

1. Mot de bienvenue

Madame Lapointe ouvre la séance du Conseil d'établissement et constate qu'il y a quorum. Il est 18h37.

2. Question du public

Aucun public

3. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2025

Mme Lapointe présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Il est proposé par Mme Auger et secondée par Mme Sylvain, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.

Adopté

Résolution n° CE 24-25-020

4. Adoption de l'ordre du jour du 9 juin 2025

Mme Lapointe fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme St-Onge et secondée par Mme Bédard, D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE 24-25-021

5. Critères de formation des groupes

Mme Janie Dugal présente, à titre d'information, les critères que l'équipe s'est dotée pour la formation des groupes. Mme Dugal explique que le principal objectif est de tendre vers des groupes équilibrés au niveau des forces, des capacités et des défis des élèves.

6. Budget initial

La direction de l'école, madame Janie Dugal, présente le budget initial. Il est proposé par Mme Sylvain et secondée par Mme Vyboh, D'ADOPTER le budget initial tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE 24-25-022

6.1 Règles de transférabilité

Par courriel, madame Dugal , présente les règles de transférabilité.

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget de manière efficace;

Il est proposé d'adopter les règles de transférabilité suivantes:

Permettre à la direction de faire les transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée.

Il est proposé par Mme Marquette, D'ADOPTER les règles de transférabilité.

Adopté

Résolution n° CE 24-25-023

7. Matériel didactique

Point d'information.

8. Liste de matériel à usage personnel

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux

activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par Mme Archambault et secondée par Mme Bélanger, D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, et ce, avec un possible ajustement à la hausse pour les frais de photocopies de certains groupes. Les listes sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Approuvé Résolution n° CE 24-25-024

9. Mesure visant à favoriser l'accès à tous les services, activités ou matériel

Mme Dugal informe les membres de la mesure qui vise un accès à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée.

Il est proposé par Mme Auger et secondée par Mme Bédard, D'APPROUVER la mesure visant à favoriser l'accès à tous les services, activités ou matériel.

Approuvé

Résolution n° CE 24-25-025

10. Évaluation du plan de lutte

La direction adjointe de l'école, madame Edith Moisan, présente l'évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Il est proposé par Mme Sylvain et secondée par Mme Bédard, D'ADOPTER l'évaluation du plan de lutte 2024-2025.

Adopté

11. Programme d'activités du service de garde

La technicienne du service de garde, Mme Guindon, présente aux membres les différentes activités du programme obligatoire d'activités prévu pour l'année scolaire 2025-2026.

12. Suivi du projet éducatif

Mme Dugal informe les membres sur l'état d'avancement des actions posées pour réaliser les quatre objectifs fixés par l'équipe-école.

13. Date de l'assemblée générale de parents

Mme Dugal consulte les membres sur la date de l'assemblée générale de parents de l'année 2025-2026. Il est suggéré que cette première assemblée se tienne le 25 août 2025.

14. Comité de parent CSSMI

Mme Auger mentionne que le CSSMI a présenté à l'ensemble des membres du comité de parents les PPP (projets pédagogiques particuliers). L'information sera partagée aux membres du CÉ. La dernière rencontre du comité aura lieu le 12 juin.

15. Informations diverses

• **Infos de la direction**

Mme Dugal souligne qu'il ne reste que 8 jours au calendrier scolaire, mais que la fébrilité habituelle du mois de juin est moins présente cette année. Elle mentionne également que le rapport annuel n'a pas été mis à l'ordre du jour de la présente séance, mais sera envoyée aux membres et approuvée à l'automne 2025. Enfin, elle remercie Mme Lapointe qui a présidé pour la dernière fois le conseil d'établissement après 10 ans de participation.

• **Infos des enseignants**

Mme Marquette nomme à quel point les élèves de 1^{re} année ont démontré tout le chemin parcouru en une année lors de l'activité de l'accueil des élèves du préscolaire dans une classe de première année. Ils ont partagé aux élèves du préscolaire toute leur passion d'apprendre. Elle remercie également les parents de leur support aux olympiades.

Mme Vyboh mentionne que les élèves de 6^e année font preuve de rigueur et que les évaluations ministérielles sont très exigeantes. Elle nomme également que dans le cadre d'un projet entrepreneurial, les élèves finissent la confection d'un porte-clé qui sera offert à chacun des finissants. Enfin, elle mentionne que le thème de la fête des finissants sera « La plage ».

Mme Bédard nomme les projets en cours au préscolaire : insectes et châteaux. Elle mentionne que les élèves ont beaucoup apprécié le spectacle Magislain et qu'ils auront bientôt le théâtre « Manu et ses livres ».

- **Infos SDG et du personnel de soutien**

Mme Guindon souligne que la fébrilité est palpable au SDG en cette fin d'année et nomme que les dîners actifs fonctionnent très bien.

Mem Archambault nomme que l'on sent la fatigue chez les élèves. Elle souligne aussi que le rallye parent-enfant organisé dans le cadre de la semaine des services de garde a été une belle activité.

Mme St-Onge mentionne que les éducatrices en éducation spécialisée sont très occupées dernièrement, car les élèves plus fragiles nécessitent davantage d'accompagnement pour bien terminer l'année.

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Lapointe, DE LEVER la séance à 19h55.

La présidente
Jossy Lapointe

La directrice
Janie Dugal

La secrétaire
Edith Moisan